CHASSEURS A CHEVAL
DE LA GARDE
TROMPETTES 1800-1815

ARMEE FRANÇAISE PLANCHE N° 83

A sa création en novembre 1799, la modeste compagnie de Chasseurs à cheval de la Garde des Consuls ne comprend que deux trompettes, mais les modifications apportées dans la composition du corps et les augmentations successives de son effectif vont bientôt lui en attribuer davantage.

En septembre 1800, les chasseurs forment un escadron de deux compagnies avec quatre trompettes, puis en août 1801, ils sont portés à deux escadrons, soit quatre compagnies, avec huit trompettes.

L'organisation de 1802 fixant leur nombre à trois par compagnie, leur effectif est de douze et ils sont dirigés par un trompette-major et deux brigadiers-trompettes. A la fin de la même année, le régiment est composé de quatre escadrons et le nombre des trompettes est de vingt-quatre, non compris le trompette-major et les deux brigadiers. Après la formation du 5e escadron en 1811, il y a trente trompettes au régiment et en 1813, les quatre escadrons de jeune garde nouvellement créés en ont à eux seuls vingt-quatre.

Dans son ensemble, l'habillement des trompettes est de même qualité que celui des sous-officiers, avec comme ces derniers, la passementerie en laine mélangée d'un tiers d'or, mais ils disposent en outre d'effets et d'accessoires particuliers, réservés pour les grandes parades et les circonstances exceptionnelles, et par conséquent peu utilisés.

On a grand tort de toujours les représenter en tenue de parade avec colback blanc et schabraque galonnée d'or, même en campagne, alors que ces coûteux et fragiles objets n'ont probablement jamais quitté la région parisienne.

A la formation de la Garde des Consuls, la compagnie de chasseurs à cheval étant encore vêtue de l'habit long, avec gilet tressé et coiffée d'un petit colback, les trompettes portent des vêtements de même coupe mais de couleurs différentes, parmi lesquelles domine le bleu de ciel.

Leur habit est en drap bleu de ciel avec collet, parements en pointe, liserés des revers, des poches et des retroussis cramoisis ; le collet, les parements et les revers sont bordés d'un galon en or large de 22 pour les premiers et de 13 pour les revers ; les ornements des retroussis sont des cors brodés en or sur drap cramoisi ; en outre, l'habit est orné sur l'épaule gauche d'une aiguillette en laine cramoisie mélangée d'un tiers d'or par coupons, montée en trèfle et à droite, d'un trèfle en galon d'or sur drap cramoisi avec le centre des feuilles bleu céleste. Le gilet garni de cinq rangées de petits boutons est cramoisi, avec tresse plate et soutaches bleu de ciel et or, la culotte est en peau jaune et les bottes sont bordées d'une soutache et agrémentées d'un gland mélangés bleu de ciel et or.

Le colback primitif, étroit et peu élevé comparativement à ce qu'il deviendra plus tard, semble être en fourrure blanche pour toutes les tenues. Il est muni de jugulaires et dépourvu de flamme ; son ornementation consiste en un cordon très simple cramoisi et or, une cocarde tricolore et un plumet bleu céleste à sommet cramoisi.

Pour compléter cette tenue, il faut ajouter la trompette argentée, le cordon de trompette mélangé cramoisi et or, le ceinturon et le sabre de troupe, le porte-manteau bleu céleste galonné en laine aurore et le même harnachement que la troupe avec feston cramoisi à la schabraque.

En route et en tenue ordinaire, les trompettes utilisent un gilet uni cramoisi et un pantalon bleu de ciel garni en peau.

Lors de l'adoption de l'habillement à la hussarde, l'habit long à la chasseur est conservé comme vêtement de petite tenue.

Peut-être distribué dans les derniers mois de 1800, le nouvel uniforme comprend, comme pour les chasseurs, le dolman, la pelisse, la ceinture écharpe, la culotte hongroise et la sabretache ; un colback un peu plus important le complète ; le harnachement est modifié et une schabraque en drap, à pointes, est mise en service.

Les trompettes conservent dans ces effets, les couleurs adoptées antérieurement pour leur habillement ; le dolman est bleu céleste, ses parements, la pelisse, la culotte de drap et la sabretache sont cramoisis. La schabraque de grand uniforme est également cramoisie, alors que celle de petit uniforme est bleu céleste.

La passementerie est mélangée cramoisi et or sur le dolman et la ceinture écharpe, bleu céleste et or sur la pelisse, la culotte et les bottes. Le cordon de trompette est vert et or. La sabretache est galonnée en or, ainsi que la schabraque de grand uniforme, alors que celle de petit uniforme et le portemanteau qui l'accompagne sont galonnés en laine.

Le nouveau colback est blanc avec la visière recouverte en peau ; flamme cramoisie à cordonnets et gland bleu de ciel et or ; cordon natté et raquettes or et cramoisi et glands or et bleu de ciel ; plumet bleu céleste à sommet cramoisi placé sur le devant avec pompon de la couleur de l'escadron.

Bien que nous ne puissions l'affirmer, nous pouvons admettre que les trompettes ont un colback de petit uniforme en ours noir muni des mêmes accessoires que le blanc.

La tenue de route comprend le gilet cramoisi uni et croisé, porté avec l'habit ou la pelisse chaussée et le pantalon de voyage bleu céleste garni en peau, avec bande boutonnée cramoisie.

En 1803, la tenue du régiment semble bien fixée et nous allons décrire les différents effets et objets dont disposent les trompettes, en nous basant sur les marchés passés avec les fournisseurs, les inventaires du magasin des Ans 8, 12, 13 et 14, de 1807, 1808 et 1809, les devis de confection de 1807 et de 1813 et enfin la comptabilité de l'habillement de 1811 à 1814.

Habillement. — Dolman en drap bleu de ciel ; collet primitivement bleu de ciel, puis cramoisi vers 1806 ; parements cramoisis ; cinq rangées de dix-huit boutons en cuivre ; ganse carrée formant brandebourgs, tresse plate pour bordés et soutache d'ornementation en laine cramoisie mélangée de 1/3 d'or. Le trompette publié en 1803 par Jean, rue de Beauvais, a le collet du dolman bleu de ciel et il est vraisemblable que de 1801 à 1806, il est resté ainsi. Celui qu'a édité Martinet en 1810-1811, a le collet cramoisi et les devis de confection de 1813 indiquent du drap de cette couleur pour le collet et les parements.

Jean et Martinet donnent à leurs trompettes toute la passementerie en or. Nous pensons que les difficultés de la mise en couleurs sont la cause de cette simplification.

Il a été dit et écrit que les trompettes avaient un galon de fonction en or au collet et aux parements de leur dolman. C'est possible. Toutefois, les devis de 1813 indiquent pour ce vêtement la même quantité de tresse plate que pour les sous-officiers et la troupe, et ne mentionnent aucun galon d'or, hormis ceux de grade des brigadiers et du trompette-major.

Les trompettes étant suffisamment distingués par les couleurs de leur habillement, nous ne voyons pas la nécessité de leur attribuer en plus, un galon d'or plein.

Les devis de 1813 indiquent également une plus grande quantité de soutache 12 m 68 pour les trompettes et les sous-officiers, au lieu de 8 m 91 pour les chasseurs ; ce supplément servait à doubler la tresse plate du collet et celle des devants. (Voir pour sa pose les figures a, b et c, planche 69, et la figure 6, planche 70).

Pelisse en drap cramoisi, doublée en flanelle blanche et bordée de fourrure noire. Garniture de boutons comme au dolman, avec en plus huit gros pour les sabots de taille ; tresse plate, ganse carrée, soutache, cordon de suspension et olive bleu céleste mélangés d'un tiers d'or. Comme au dolman, il entre dans sa confection 12 m 68 de soutache d'ornementation.

Lors d'un pélerinage à la Colonne Vendôme, vers 1850, le général Vanson a noté un trompette dont la pelisse était bordée de fourrure blanche ; il est à présumer que cette fourrure n'était pas d'origine, car les pièces d'archives ne mentionnent que des bordures en agneau noir et spécifient bien que la pelisse du trompette-major est seule bordée de marmotte, comme celle des sous-officiers.

Ceinture écharpe à écheveau de couleur imprécise sous le Consulat et au début de l'Empire, mais vraisemblablement bleu de ciel avec coulants, cordon, nœuds d'arrêt, olive et glands or et cramoisi.

Vers 1809, l'écheveau devient cramoisi et les marchés indiquent nœuds or et laine ou nœuds et glands mélangés. Le général Vanson a noté le cordon et les glands bleu de ciel et or. Les coulants, olive et nœuds d'arrêt devaient être de ces mêmes couleurs.

L'habit déjà décrit est bleu de ciel, doublure des basques et retroussis bleu de ciel ; collet, parements, passepoils des revers, des retroussis et des pattes à la Soubise cramoisis ; passants d'épaulettes en tresse plate or et cramoisi de 7 mm ; cors de chasse des retroussis brodés en or sur drap cramoisi. Il entre dans sa confection 24 gros boutons et 6 petits, 1 m 50 de galon en or de 10 lignes (22 mm), pour border le collet et les parements et 1 m 400 de galon en or de 6 lignes (13 mm), pour les revers ; il n'y a pas d'ornement de taille.

Sur le tableau de Debret représentant la « Première distribution des Croix de la Légion d'Honneur dans l'Eglise des Invalides, le 14 juillet 1804 », figure un trompette en habit bleu de ciel, dépourvu d'écusson de taille.

Aiguillettes montées en trèfle portées du côté gauche, cordon simple et nattes mélangées 2/3 en laine cramoisie et 1/3 en or, trèfle placé sur l'épaule droite, en galon d'or doublé de drap cramoisi, avec le centre des feuilles en laine bleu de ciel.

Gilet gansé en drap cramoisi, garni de 5 rangées de boutons, d'abord au nombre de 15, puis de 16 et enfin de 18 en 1813 ; ornementation en tresse plate et en soutache bleu de ciel et or.

Gilet uni en drap cramoisi, croisé, avec deux rangées de boutons et ensuite boutonnant droit avec une seule rangée de 15.

La culotte hongroise en peau jaune, réservée aux trompettes avant l'adoption de l'habillement à la hussarde, est remise en service pour tout le régiment en 1803 ; elle n'est portée qu'en grand uniforme ou quand l'ordre en est donné.

Culotte hongroise en drap. — Adoptée à la fin de 1800 et confectionnée en drap cramoisi avec garniture en tresse plate et en soutache bleu de ciel et or, elle est vêtement de grande tenue. En 1803, elle devient bleu de ciel avec garniture or et cramoisi et est portée en tenue ordinaire et en petit uniforme. En plus des 5 m 345 de tresse plate mélangée nécessaires pour ses nœuds hongrois et son galonnage, les devis de 1813 indiquent 8 m 91 de soutache mélangée destinée à entourer et agrémenter les nœuds hongrois et la tresse latérale et ce, pour les sous-officiers et les trompettes seulement.

Pantalon de route. — Il a subi les mêmes changements que celui de la troupe et a toujours été confectionné en drap bleu de ciel. D'abord garni en peau avec bande cramoisie et boutons de cuivre, il est de même composition en 1809 mais fermé sur le côté et garni d'une tresse plate cramoisi et or ; en 1812, il est basané en drap bleu de ciel avec double tresse plate or et laine de chaque côté, puis en 1813, bleu de ciel ou gris marengo, garni en peau ou en drap, avec deux bandes en drap cramoisi. En 1815, c'est le pantalon de route boutonné du début de l'Empire qui est de nouveau utilisé.

Le manteau vert à collet et à rotonde est celui de la troupe.

Bonnet de police et gilet d'écurie comme ceux des chasseurs mais à fond bleu de ciel.

Coiffure. — Le colback adopté au début de 1803, plus important que ceux en usage précédemment est muni d'une flamme cramoisie ornée de cordonnets et d'un gland bleu céleste et or ; il est agrémenté d'un cordon simplifié composé de deux raquettes cramoisi et or et de trois glands bleu céleste et or, d'un pompon cocarde et d'un plumet.

Chaque trompette dispose de deux colbacks, l'un de parade en ours blanc qui coûte 32 francs, l'autre de tenue ordinaire en ours noir qui n'en coûte que 24. Le premier étant peu utilisé, il n'en est par conséquent acheté qu'un petit nombre au cours de l'Empire, alors que les seconds sont renouvelés réglementairement tous les quatre ans. Ces derniers sont toujours portés en campagne.

Le plumet bleu céleste à sommet cramoisi n'a pas varié depuis la formation de l'escadron. Le plumet cramoisi à sommet blanc, représenté par Hoffmann et confirmé par le manuscrit de Marckolsheim, est probablement mis à l'essai en 1803 ou 1804 et abandonné peu de temps après.

Le chapeau en feutre noir est la coiffure de tenue de ville. Il est orné de passants en cordonnet d'or, d'une grande ganse de cocarde en or retenue par un bouton en cuivre et de marrons en or à centre cramoisi dans les cornes.

Le plumet qui l'accompagne, de même couleur que celui du colback, est monté sur une baleine souple.

Equipement. — Le ceinturon, les bélières de sabre et les courroies de sabretache sont ceux de la troupe ; le ceinturon ne comporte pas de porte-baïonnette.

La sabretache à fond bleu céleste et décorée comme celle des chasseurs, est bordée d'un galon d'or, longtemps accompagné intérieurement d'une soutache or et bleu de ciel.

La sabretache cramoisie avec les armes de l'Empire a peut-être existé en 1804-1805, car Hoffmann la représente ainsi à cette époque, mais nous n'en avons pas trouvé trace officielle.

En route et en campagne, cet accessoire est recouvert du même étui que celui de la troupe.

La giberne utilisée dans toutes les tenues, à l'exception de celle de parade, est d'abord du modèle de troupe. Ensuite, et c'est l'inventaire de 1808 qui le premier en fait état, les trompettes reçoivent la même giberne à côtés en cuivre que les sous-officiers.

Les bottes à la hongroise ont leur bord supérieur garni d'une ganse carrée or et bleu de ciel, avec un gland de même composition, cousu dans l'échancrure.

Les gants courts de tenue ordinaire sont remplacés par des gants à crispins blancs pour les parades d'été en dolman avec pelisse flottante. Les gravures de Jean en 1803 et de Martinet vers 1808-1809 montrent bien cette particularité.

La dragonne comme celle de la troupe est d'abord en buffle blanc puis, après 1812, en laine blanche avec gland en passementerie.

Sous le Consulat, les trompettes en usage aux chasseurs de la Garde sont argentées ; les quinze premières sont achetées en l'an VIII 160 francs l'une, 9 sont en magasin en l'an XII et évaluées 75 francs, une seule reste en réserve en 1804 et 1805. Il est vraisemblable que ces instruments coûteux ne sont pas utilisés en campagne et qu'ils sont conservés pour les parades jusqu'en 1806-1807.

Ensuite les trompettes en cuivre sont les seules en usage ; d'une exécution très soignée, elles coûtent, avec leur embouchure, 39 francs en 1807 et toujours le même prix en 1813.

Le cordon de trompette de grand uniforme est en soie verte mélangée d'or avec les glands assortis, celui de petit uniforme en laine jaune et verte. Après 1806, le vert est remplacé par le cramoisi.

Sur des marchés passés en 1809 et en 1811, sont mentionnés des cordons de petit uniforme, avec glands en or aux prix de 20 et de 17 francs.

Pour les parades, les trompettes sont agrémentées d'une flamme.

Sous le Consulat elle est en forme de guidon, de couleur verte, frangée d'or avec les ornements brodés en or et en argent.

Un « Etat des effets dont le corps a le plus grand besoin », daté du 7 nivose an XI (28 novembre 1802), mentionne 16 tabliers de trompettes et cordons de grande tenue verts, pareils à ceux en usage, 17 tabliers de trompettes de petite tenue et cordons verts, pareils à ceux en usage.

A la suite du marché passé le 26 ventose an XI, (17 mars 1803), les tabliers de grande tenue ont été exécutés et la confection de ceux de petite tenue contremandée.

Ces luxueux tabliers mis en service au début de 1804, sont en damas vert, ornés d'une bordure de branches d'olivier brodées en or et de courses de perles en argent ; ils portent en leur milieu un grand cor de chasse en argent orné de feuilles de chêne brodées en or renfermant les lettres R.F. et au-dessus une banderole en tissus d'argent avec l'inscription Garde des Consuls en lettres d'or ; dans chaque angle du tablier est un petit cor de chasse en argent ; franges à torsades d'or ; cordons d'attache en soie verte et or, avec six glands dont deux grands et quatre petits ; cordon de trompette long de 6 aunes, soit 7 m 14.

Dès l'avènement de l'Empire, deux légères modifications sont apportées à ce tablier ; le monogramme EF remplace RF dans le centre du cor et le ruban reçoit l'inscription « Garde Impériale ».

Vers 1806, le tablier de trompette change de forme et d'ornementation. Beaucoup moins grand que le précédent, il est de forme carrée, en damas cramoisi, frangé d'or et orné des armes de l'Empire.

Le seul document contemporain qui en fournit le dessin est une gravure de Martinet représentant un trompette en grand uniforme. Sur cette gravure, le manteau impérial est entouré des mêmes guidons que sur la sabretache du régiment.

Les trompettes sont armés du sabre de cavalerie légère de la Garde et du pistolet de cavalerie.

Harnachement. — La selle et ses accessoires, la bride, le filet ordinaire et celui de parade en laine jaune sont ceux du régiment, le licol de parade est bordé d'une dentelure cramoisie.

La schabraque de grand uniforme, adoptée avec la tenue à la hussarde a toujours été confectionnée en drap cramoisi avec passepoil bleu de ciel, mais son ornementation semble avoir varié. Vers 1803, d'après la gravure de Jean, elle est bordée d'un galon plein en or et ses pointes ornées de cors et de glands. En 1804-

1805, Hoffmann ajoute à l'intérieur du galon une course d'anneaux ovales, tandis que Martinet vers 1808 ne donne que les anneaux.

L'inventaire du magasin indique en 1808, 32 schabraques galonnées de trompettes coûtant 183 francs 35 l'une ; celui de 1809 en mentionne 32 garnies en or, tandis que l'Etat des distributions d'effets ne porte que 26 schabraques galonnées de trompettes en magasin au 1er janvier 1812, quantité que nous retrouvons au 31 juillet 1814.

Les glands attachés aux pointes des schabraques sont supprimés vers 1805 et les cors remplacés par des aigles en 1807-1808.

Les schabraques de grand uniforme ne sortant du magasin qu'en de rares occasions, il ne semble pas qu'on ait eu besoin de les renouveler ; on se contenta seulement d'en faire confectionner de nouvelles lors des augmentations de l'effectif des trompettes.

La schabraque de petit uniforme en drap bleu céleste, passepoilée de cramoisi et galonnée en laine aurore est constamment en service et coûte à peu près le même prix que celle de troupe. Comme cette dernière, elle est d'abord ornée d'un cor et ensuite de l'aigle.

Le portemanteau des trompettes figure toujours dans les inventaires au même prix que celui de troupe, ce qui exclut l'emploi de galon de métal dans sa confection. Sur les devis de 1813, il est bleu céleste, passepoilé de cramoisi et garni d'un galon en laine. Par contre, nous n'avons jamais trouvé trace d'un portemanteau galonné d'or et sommes persuadé qu'il n'a jamais existé au régiment.

Le trompette de Jean n'en a pas et bien que Hoffmann et Martinet le donnent aux leurs, nous n'y croyons pas. D'ailleurs, il ne figure pas dans les inventaires, alors que les schabraques de luxe sont toujours indiquées.

Gradés. — Nous possédons peu de renseignements sur les tenues du trompette-major et des brigadiers-trompettes.

Les devis de 1813 leur donnent le même habillement qu'aux trompettes avec seulement les galons de grade en or, deux pour le trompette-major et un pour les brigadiers. Le collet et les parements de leurs dolmans sont bordés de la même tresse mélangée or et cramoisi. La pelisse est exactement la même, bordée d'agneau noir pour les brigadiers et de marmotte pour le trompette-major ; sur ce vêtement les galons sont posés en fer de lance. Le bonnet de police de ces gradés est plus luxueux, garni d'un galon et d'un cor en or, de cordonnets et d'un gland mélangés or et cramoisi.

Comme tous les sous-officiers, ils font usage d'une redingote ; la leur est bleu de ciel, a deux rangées de boutons, avec les galons de grade en or et les aiguillettes or et cramoisi.

Leur habit est de même forme et couleurs que que celui des trompettes, mais sa confection nécessite une plus grande quantité de galon.

D'après des devis de 1807, confirmés par ceux de 1813, on utilise pour décorer celui du trompette-major 5 m 55 de galon d'or de 10 lignes (22 mm), dont 1 m 18 pour les doubles galons de grade ; il reste pour sa garniture 4 m 37, alors que l'habit des trompettes n'en demande que 1 m 50. Il en est de même du galon de 6 lignes (13 mm) ; les devis lui en attribuent 4 m 40, contre 1 m 40 pour les trompettes.

Nous ignorons malheureusement comment sont disposés ces suppléments de galons. Nous pouvons néanmoins supposer que le collet est garni de trois galons, dont deux de 22 et un de 13 ; que les boutons de la taille sont entourés d'un ornement en galon de 22, les trois coutures du dos jusqu'à la taille recouvertes du même galon et les revers bordés de deux galons de 13.

Ce n'est qu'une hypothèse et nous n'avons aucune prétention quant à la valeur à lui attribuer.

L'habit de brigadier-trompette est moins richement galonné ; on emploie 3 m 50 de galon de 22, dont 0 m 594 pour les insignes de grade, il en reste 2 m 90 pour sa décoration et 2 m 600 de galon de 13.

Il est vraisemblable que les galons sont disposés comme pour les trompettes, mais qu'en plus, l'habit a un écusson en galon de 22 aux boutons de taille et un second galon de 13 au collet et aux parements.

Le reste de la tenue de ces gradés, leurs coiffures, leur équipement et le harnachement de leurs chevaux, sont les mêmes que ceux des trompettes.

Les trompettes des escadrons de Jeune Garde formés en 1813, reçoivent les mêmes effets que ceux de Vieille Garde, à l'exception du colback blanc, de la culotte de peau et des schabraques de grand et petit uniforme. Ils font usage de la schabraque et du portemanteau rouges galonnés de vert, adoptés pour ces escadrons.

L. ROUSSELOT
Peintre de l'Armée,
Membre de la Sabretache.

TABLE DES FIGURES

1. Trompette, 1800.
2. Trompette, 1801 à 1803.
3. Trompette, grand uniforme, 1803-1804.
4. Trompette, petit uniforme, 1812-1814.
5. Détail de la ceinture écharpe après 1809.
6. Soutache, ganse carrée et tresse plate mélangées or et laine.
7. Détail de la schabrague de parade publiée par Hoffmann, 1804-1805.
8. Flamme de trompette, 1804-1806.
9. Tenue de campagne, 1806-1807.
10. Brigadier en tenue de ville du dimanche pendant l'hiver
11. Trompette-major en habit.
12. Trompette en tenue de ville en habit.
13. Tenue de campagne, 1813-1814.
14. Grand uniforme, 1808-1815.
15. Tenue de campagne, 1812.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.